

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire suppléant André Brisson et tenue le 3 mai 2011, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Michel Bédard, conseiller
 Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller
 Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
 Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
 Monsieur Alain Lauzon, conseiller
 Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Pierre Poirier, maire

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur André Brisson, maire suppléant, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 6170-05-2011
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2011**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Subventions accordées – organismes sans but lucratif
 - 5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 5.3 Renouvellement du contrat d'assurances collectives
 - 5.4 Approbation du devis pour les services d'horticulture et autorisation de procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite
 - 5.5 Modification du taux payable pour allocation de frais de déplacements
 - 5.6 Inscription à CLICSÉQUR
 - 5.7 Rejet de l'opportunité d'acquérir les baux du Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL)
 - 5.8 Autorisation de dépenses pour divers projets et financement
 - 5.9 Pétition sur l'exploration et l'exploitation minière
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

- 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.5 Dépôt du rapport financier au 31 mars 2011
- 6.6 Renouvellement de la marge de crédit auprès de la Caisse Populaire Desjardins St-Faustin
- 7. **GREFFE**
 - 7.1 Dépôt du certificat attestant de l'approbation du règlement 190-2011 décrétant des travaux d'amélioration du réseau routier, de pavage et d'acquisition de véhicules et d'une génératrice et décrétant un emprunt de 1 030 000\$
- 8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Approbation du devis préparé par Robert Laurin et autorisation de procéder à l'appel d'offres pour les travaux de pavage dans le Domaine Levert
 - 8.2 Retiré
 - 8.3 Demande d'aide financière au député Sylvain Pagé pour des travaux d'amélioration du réseau routier
 - 8.4 Reconduction du contrat de location de balais mécaniques et camion citerne
- 9. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
 - 9.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005, déposée par madame Annie Tremblay-Gagnon et visant l'agrandissement du bâtiment principal sur la propriété située au 86, rue des Horizons, lots 26B-10 et 27A-16 du rang VI
 - 9.2 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002, déposée par madame Fannie Jobin et visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 80, rue de l'Église, ptie lot 27A-33 du rang VII
 - 9.3 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005, déposée par madame Nadia Desjardins et monsieur Dominique Levert et visant le lotissement d'un terrain sur la propriété située sur le chemin du Lac-Sauvage, ptie lot 40 (lot 40-5 projeté) du rang III
- 10. **COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**
 - 10.1 Adoption du programme d'économie d'eau potable
- 11. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**
- 13. **SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
 - 13.1 Demande du Groupe d'Art pour le concours annuel 2011
- 14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6171-05-2011

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011, la directrice générale adjointe est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2011 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6172-05-2011

SUBVENTIONS ACCORDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes :

ORGANISME	MONTANT
Fondation du CEGEP de Saint-Jérôme	500 \$
Paroisse Saint-Trinité	300 \$
Tournoi des maires de la Vallée	160 \$
Parents-musique des Hautes-Laurentides	400 \$
Association du lac Caribou	100 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

La directrice générale adjointe procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

RÉSOLUTION 6173-05-2011

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA Inc. a déposé son rapport des conditions de renouvellement du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq ans.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 68 533.80 \$ plus les taxes applicables, soit un total de 74 701.73 taxes incluses ;

DE TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution au Groupe Financier AGA Inc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 6174-05-2011

**APPROBATION DU DEVIS POUR LES SERVICES D'HORTICULTURE ET
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION
ÉCRITE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour les services d'horticulture pour la saison 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'APPROUVER le devis portant le numéro # 7210-00-158 préparé par les services administratifs municipaux ;

DE NOMMER, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Jacques Brisebois, directeur général en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6175-05-2011

MODIFICATION DU TAUX PAYABLE POUR ALLOCATION DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'allocation pour frais de déplacements payables lors de l'utilisation d'un véhicule personnel pour la Municipalité doit être révisé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des finances établit chaque année le taux relatif à l'utilisation d'une automobile personnelle.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

DE FIXER le taux relatif aux frais de déplacement à 0.52\$ / kilomètre à compter de ce jour ;

D'INDEXER annuellement l'allocation pour les frais de déplacements conformément au taux décrété par le Ministère des Finances;

D'ABROGER la résolution numéro 3511-04-2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Amendée le 14/09/02 voir rés. 7748-09-2014 **RÉSOLUTION 6176-05-2011**
INSCRIPTION À CLICSEQR

CONSIDÉRANT QUE pour accéder aux différents services électroniques offerts aux municipalités, le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) remplacera le « bureau municipal » présentement utilisé ;

CONSIDÉRANT QUE le PGAMR sera mis en ligne le 13 juin 2011 et que pour y accéder, les Municipalités doivent s'inscrire à clicSÉQR-Entreprises, le service québécois d'authentification gouvernementale se trouvant sur le site Web de Revenu Québec.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

D'AUTORISER Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, à signer au nom de la Municipalité les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin ;

D'AUTORISER le ministre du Revenu à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR ;

DE NOMMER Monsieur Jacques Brisebois, directeur général à titre de représentant autorisé (RA) et Monsieur Matthieu Renaud, directeur de la trésorerie à titre de responsable des services électroniques (RSE) ;

D'ABROGER la résolution 5813-07-2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6177-05-2011

REJET DE L'OPPORTUNITÉ D'ACQUÉRIR LES BAUX DU CENTRE TOURISTIQUE ET ÉDUCATIF DES LAURENTIDES (CTEL)

CONSIDÉRANT QU'un comité formé de représentants de la Municipalité, de Loisirs Laurentides, du CLD, de la MRC des Laurentides et du ministère Ressources naturelles et de la Faune a été créé avec pour mandat de définir les opportunités pour la Municipalité d'acquérir les deux baux du CTEL, les modes d'acquisitions possibles et les contraintes légales qui s'y rattachent a été formé ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre dudit comité, tenue le 27 avril 2011, deux

modes d'acquisition ont été offerts à la municipalité pour acquérir les deux baux du CTEL, à savoir :

1. Acquérir à sa pleine valeur marchande, soit la somme de 918 600\$, et devenir propriétaire. Donc plus aucune contrainte légale et compte-rendu à faire à la MRC des Laurentides.
2. Acquérir gratuitement par « Cession gratuite pour fins d'utilité publique », mais la MRC des Laurentides se doit de maintenir un certain contrôle sur le développement et s'assurer qu'il n'y ait aucun développement commercial.

CONSIDÉRANT QUE ces deux opportunités d'acquisitions, ne conviennent pas à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une troisième possibilité est mise de l'avant, celle-ci consistant en la formation d'un comité conjoint formé de la MRC des Laurentides, de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, du CLD des Laurentides et du MRNF afin de définir les grands objectifs de développement du CTEL et de trouver un organisme qui prendrait en charge la mise en valeur de l'ensemble du territoire du CTEL en maintenant les grands objectifs de mise en valeur tel que le lien avec le Mont-Blanc, le volet éducatif etc, ce qui pourrait rencontrer également les exigences du MNRF.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'INFORMER la MRC des Laurentides du refus d'acquérir les baux du CTEL aux conditions plus haut définies et d'annoncer l'intention de la Municipalité de prioriser la troisième possibilité mise de l'avant lors de la rencontre de travail du 27 avril 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6178-05-2011

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DIVERS PROJETS ET FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite financer certains projets à même le surplus ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par le surplus ou par un fonds réservé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même le surplus libre :

Projet	Montant
Revêtement de plancher – réception hôtel de ville	10 000 \$
Programme de prévention	7 500 \$

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même le surplus accumulé affecté « soutien administratif » :

Projet	Montant
Site Internet (Portail Oyez Oyez et tenue à jour)	7 592 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 6179-05-2011 **PÉTITION SUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION MINIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'une entreprise minière se propose de procéder à des travaux d'exploration minière et, éventuellement, d'exploitation de minerai sur les territoires des municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

CONSIDÉRANT QUE ces territoires sont destinés à des activités de villégiature, que l'on se doit de préserver leur caractère champêtre en protégeant les lacs et les forêts et que les activités minières sont susceptibles d'altérer leur faune et leur flore ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent et nécessaire que les territoires de ces municipalités soient soustraits à l'exploration et l'exploitation minières ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne sont pas habilitées à prendre les mesures pouvant interdire les opérations minières sur leur territoire et qu'il y a lieu d'amender les lois en conséquence.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et plus particulièrement à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- a) De soustraire les territoires des municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de toute exploration et/ou exploitation minières;
- b) D'accorder aux municipalités et aux municipalités régionales de comté les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de régir les activités minières au même titre que toute autre activité sur son territoire.

D'INCITER les citoyens à signer la pétition actuellement en ligne sur le site de l'assemblée nationale et ce avant le 26 mai 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6180-05-2011 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés numéro 236-05-2011 du 24 mars 2011 au 20 avril 2011 totalise 400,772.53\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	257,160.38 \$
Transferts bancaires effectués :	71,729.77 \$
Salaires et remboursements de dépenses du 24 mars 2011 au 20 avril 2011:	71,892.38 \$
Total :	400,782.53 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER la liste des déboursés portant le numéro 236-05-2011 comprenant : les

chèques #007203, #007317 à #007428 ainsi que le chèque annulé #007260 pour un montant de 257,160.38\$, les transferts bancaires pour un montant de 71,729.77\$ ainsi que les salaires et remboursements de dépenses pour un montant de 71,892.38\$ du fonds d'administration (folio 90140) pour un total de 400,772.53\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

La directrice générale adjointe procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

RÉSOLUTION 6181-05-2011
VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

CONSIDÉRANT QU'à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE PROCÉDER aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

La directrice générale adjointe procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 25 mars au 20 avril 2011 par les responsables d'activités budgétaires.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2011

La directrice générale adjointe procède au dépôt du rapport financier au 31 mars 2011.

RÉSOLUTION 6182-05-2011 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS ST-FAUSTIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient auprès de la Caisse populaire Desjardins Saint-Faustin une marge de crédit d'un maximum de 1 000 000 \$ sur son compte portant le folio 90140 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE DEMANDER à la Caisse Populaire Desjardins Saint-Faustin de renouveler la marge de crédit au montant de 1 000 000 \$ sur le folio 90140.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT DE L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 190-2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER, DE PAVAGE ET D'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'UNE GÉNÉRATRICE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 030 000\$

La directrice générale adjointe procède au dépôt du certificat.

RÉSOLUTION 6183-05-2011 **APPROBATION DU DEVIS PRÉPARÉ PAR ROBERT LAURIN ET AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE DOMAINE LEVERT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour des travaux de pavage dans le Domaine Levert ;

CONSIDÉRANT QU'un devis a été préparé par Robert Laurin, ingénieur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

D'APPROUVER le devis portant le numéro 2011-012 préparé par Robert Laurin, ingénieur ;

DE NOMMER, à titre de responsables de l'information aux soumissionnaires pour ledit appel d'offres, Robert Laurin, ingénieur, en regard des informations techniques et Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, en regard des informations administratives, le tout conformément aux dispositions de la politique de gestion contractuelle municipale ;

D'AUTORISER le processus d'appel d'offres public.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6184-05-2011 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ SYLVAIN PAGÉ POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du réseau routier de la Municipalité nécessite chaque année l'investissement de sommes importantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a élaboré un diagnostic de l'état de ses chemins et que chaque année, nous sommes tenus de prioriser certains chemins au détriment des autres ;

CONSIDÉRANT QU'un pont situé sur la rue de la Pisciculture a dépassé sa durée de vie utile et doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement dudit pont par un ponceau en béton armé sont estimés à plus de 125 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des mesures temporaires ont dû être mises en place afin d'assurer la circulation sur ledit chemin ;

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Pisciculture est une voie de circulation de détournement cruciale advenant une situation d'urgence nécessitant la fermeture d'une partie de la route 117.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE DEMANDER au député Monsieur Sylvain Pagé une aide financière de 80,000 \$ afin de procéder aux travaux de remplacement du pont situé sur la rue de la Pisciculture par un ponceau en béton armé, lesdits travaux étant estimés à 125 000 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6185-05-2011

RECONDUCTION DU CONTRAT DE LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES ET CAMION CITERNE

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, un contrat pour la location de balais mécaniques et d'un camion citerne avec opérateurs pour le balayage et le nettoyage des rues et stationnements a été octroyé à Jean-Guy Lavallée pour la saison 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat contient une clause permettant sa reconduction pour les deux années subséquentes, aux prix unitaires de la soumission initiale, ajustés selon le mouvement de l'Indice moyen général des prix à la consommation, qui s'établit à 2.4%.

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été reconduit pour l'année 2010.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

DE RECONDUIRE le contrat octroyé à Jean-Guy Lavallée pour l'année 2011, aux prix unitaires de 92.32 / heure pour les balais et 74.69 \$ /heure pour les citernes, pour la somme maximale de 42 198.00 \$ plus taxes, pour un total de 48 074.07 \$;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 6186-05-2011

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MADAME ANNIE TREMBLAY-GAGNON ET VISANT L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 86, RUE DES HORIZONS, LOTS 26B-10 ET 27A-16 DU RANG VI

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Annie Tremblay-Gagnon en faveur de la propriété située au 86, rue des Horizons, lots 26B-10 et 27A-16 du rang VI ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ha-227, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent l'agrandissement du bâtiment principal pour permettre l'ajout d'une chambre ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement sera installé sur pieux et fermé par des panneaux de bois qui seront peints comme le solage soit de couleur grise ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur seront les mêmes que la maison soit du vinyle blanc et du bardeau d'asphalte noir pour la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1111-04-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par madame Annie Tremblay-Gagnon, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par madame Annie Tremblay-Gagnon conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6187-05-2011

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002, DÉPOSÉE PAR MADAME FANNIE JOBIN ET VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 80, RUE DE L'ÉGLISE, PTIE LOT 27A-33 DU RANG VII

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Fannie Jobin en faveur de la propriété située au 80, rue de l'Église, ptie lot 27A-33 du rang VII ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-216, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent la rénovation du bâtiment principal par l'isolation par l'extérieur des murs, le changement du revêtement extérieur en déclin de bois de couleur Bronze (Benjamin Moore HC37) et le contour des portes et fenêtres en bois de couleur Beige d'Époque (Benjamin Moore HC35) ainsi que le revêtement de la cheminée en pierres cultivées ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif*

aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1112-04-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré déposée par madame Fannie Jobin, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par déposée par madame Fannie Jobin, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6188-05-2011

DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MADAME NADIA DESJARDINS ET MONSIEUR DOMINIQUE LEVERT ET VISANT LE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-SAUVAGE, PTIE LOT 40 (LOT 40-5 PROJETÉ) DU RANG III

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Nadia Desjardins et monsieur Dominique Levert en faveur de la propriété située sur le chemin du Lac-Sauvage, ptie lot 40 (lot 40-5 projeté) du rang III ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe à l'intérieur de la zone Fv-118, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision proposée respecte l'alignement des lots déjà prévus le long de cette voie de circulation ;

CONSIDÉRANT QU'il ne serait pas opportun d'exiger de modifier le projet de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement proposé respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 111-2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1113-04-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne déposée par madame Nadia Desjardins et monsieur Dominique Levert, le tout tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ACCEPTER la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement par déposée par madame Nadia Desjardins et monsieur Dominique Levert, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6189-05-2011

ADOPTION DU PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme et de l'environnement a élaboré et présenté au Comité consultatif sur l'environnement le programme d'économie d'eau potable, lequel prévoit le remboursement d'un montant de 50 \$ suite à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie par les personnes rencontrant les exigences dudit programme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le programme d'économie d'eau potable présenté par le service de l'urbanisme et de l'environnement en collaboration avec le comité consultatif sur l'environnement ;

D'AUTORISER le remboursement des contributions aux personnes se qualifiant en vertu dudit programme, jusqu'à concurrence d'un montant total de 2 000 \$;

DE FINANCER lesdites dépenses à même les crédits budgétaires affectés aux projets du CCE.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

RÉSOLUTION 6190-05-2011

DEMANDE DU GROUPE D'ART POUR LE CONCOURS ANNUEL 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, en juin 2008, la politique de reconnaissance des organismes et regroupements du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire venir en aide à ces organismes ou regroupement en leur versant une aide financière directe ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe d'Art Saint-Faustin a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de la 15^e édition du concours annuel en arts visuels et que le Comité consultatif sur la culture a déposé une recommandation à cet effet.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER le versement d'une subvention au montant de 3 000 \$ pour la réalisation de la 15^e édition du concours annuel en arts visuels.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Danielle Gauthier, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Danielle Gauthier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6191-05-2011
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance ordinaire à 20h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Maire suppléant

Directrice générale adjointe